

CONSEIL MUNICIPAL, ROCHEFORT,

12 août 2020, 20h.

Présents : M^{mcs} et M^{rs} ARGOUD Yves , FARGERE Jean-François, DURANTET Jean-Paul , DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, OMERAGIC Magali, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria.

Absent excusé : Mme DEBAUGE Maryguyène (pouvoir à M. Yves ARGOUD)

Secrétaire de séance : Mme THOINET Scarlett.

Ordre du jour

1)

Délibération concernant l'achat d'un site internet :

Monsieur le maire propose l'élaboration d'un site internet qui sera propriété de la commune de Rochefort.

Il présente 2 devis pour la création du site :

L'entreprise de Marie-Laure CATHELIN à Domessin et l'entreprise de Jean-Marc MURONI à Rochefort.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet cité ci-dessus et valide l'offre de prestation de Madame Marie-Laure CATHELIN pour un montant de 1593,08€ TTC.

2)

Délibération approuvant le choix et l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal les actes de vandalisme qui ont eu lieu sur la commune et propose d'installer des caméras de vidéosurveillance sur la place de la mairie ainsi qu'autour de la salle polyvalente.

Il présente 2 devis pour l'installation de caméras de vidéosurveillance, la société VIATECHsolutions à MAUBEC et la société BICONNECTsolutions à DOLOMIEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'offre de prestation de la société VIATECHsolutions pour un loyer mensuel de 168 € TTC sur 60 mois soit 10 080 € TTC pour 5 ans, et, valide l'offre de prestation de la société VIATECHsolutions pour un contrat de maintenance de 828 € annuel.

3)

Délibération d'attribution d'une subvention à l'ADMR de Saint Genix sur Guiers :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de l'Association locale ADMR de SAINT GENIX SUR GUIERS concernant une demande d'aide financière.

IL rappelle que l'Association ADMR de Saint Genix Sur Guiers assure une prestation complète d'aide à la personne (ménage, aide, repas) et qu'elle est subventionnée en partie par les communes au prorata des heures effectuées et que le montant de la subvention s'élève à 743,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu des services rendus par cette association accepte le versement d'une subvention de 743,68 euros.

4)

Délibération d'attribution d'une subvention au Service de soin infirmiers A Domicile (SSIAD) du Guiers et du Lac d'Aiguebelette :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention qu'il a reçu du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du Guiers et du Lac d'Aiguebelette.

Il explique au Conseil Municipal que ce service vient en aide aux personnes exigeant des soins infirmiers importants à la sortie de l'hôpital ou en accompagnement fin de vie.

La subvention demandée est d'un montant de 1110 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement d'une subvention de 1100 euros.

5)

Délibération désignant 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la séance du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes Val Guiers et ses communes membres. Il expose également que cette commission doit être composée de 22 membres, soit 2 membres par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. FARGERIE Jean-François et Mme URÉA Maria pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Val Guiers.

6)

Délibération approuvant la proposition des membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à son renouvellement, une nouvelle commission intercommunale des impôts directs doit être constituée au sein de la Communauté de Communes Val Guiers composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

Il précise que l'établissement de cette liste doit se faire sur la base des propositions des communes membres, soit un commissaire titulaire et un commissaire suppléant pour la commune de Rochefort.

Il précise également que les commissaires titulaires et les commissaires suppléant seront désignés par M. le Directeur des services fiscaux, sur les listes de contribuables dressée par les Conseil Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Damien DAMOUR commissaire titulaire et M. Jean-Pierre GIROD commissaire suppléant.

7)

Délibération pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

Monsieur le Maire, propose le recours à la publicité pour aider au financement de la publication des bulletins municipaux de la commune de Rochefort et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette formule et de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal et fixe les tarifs suivants :

- 50€, en prenant pour base le format carte de visite en couleur
- 150€ pour une publicité sur la dernière page de couverture, en prenant pour base la moitié de la page en couleur.

Questions diverses :

- La location de la salle polyvalente est suspendue tout le mois de septembre 2020 compte tenu de la situation actuelle.
- Réflexion sur le nouveau logo de la commune.
- Un planning a été élaboré pour l'arrosage des plantes de la commune par les élus :

Du 17 au 23 août : Mme OMERAGIC et M. FARGERIE

Du 24 au 30 août : Mme OLSZOWA et M. DAMOUR

Du 31 août au 6 septembre : Mme UREA et M. RIVAL

Du 7 au 13 septembre : M. ARGOUD et M. BERTHIER

Du 14 au 20 septembre : M. DURANTET et M. GIROD

Fin de séance : 22 h.